

**ENSEMBLE**

Ville de Marseille



16 décembre 2024



# POLICE MUNICIPALE À QUOI JOUE LA VILLE ?



La police municipale de Marseille traverse de fortes turbulences, marquées par des tensions internes, des interrogations sur la gestion actuelle et un manque de soutien envers les agents de terrain !

Un policier municipal gravement blessé dans l'exercice de ses fonctions et dont la Justice vient de reconnaître le préjudice subi n'a étrangement, bénéficié d'aucune marque de réconfort de la part des Autorités municipales ni au moment de l'incident grave, ni depuis.

*cf. article de la Provence au verso ...*

Cette affaire vient s'ajouter à des dysfonctionnements inquiétants.

En effet, outre les tensions internes suscitées par les menaces pitoyables d'une haute Administration apeurée, la PM est confrontée aujourd'hui à des fragilités majeures:

- Une solidarité entre policiers mise à mal par la politique de rémunération de la Ville.
- Des fautes parfois graves minimisées.
- Un manque de munitions !!!
- Des formations de tir obligatoires suspendues.
- Une gestion des astreintes suspecte.
- Une participation surprenante de la Ville aux frais de logement de la Directrice.
- Des recrutements inadaptés pour pallier le défaut d'attractivité de la collectivité.

**LA SÉCURITÉ DES MARSEILLAIS ET LA RECONNAISSANCE DES AGENTS  
DEVRAIENT POURTANT ÊTRE DES PRIORITÉS ABSOLUES !**

**NOS ORGANISATIONS SYNDICALES CFTC CFE CGC RESTENT  
ATTENTIVES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA PM  
ET RÉCLAMENT L'OUVERTURE SANS DÉLAI DES DISCUSSIONS SUR  
LES CYCLES DE TRAVAIL !**

Ensemble CFTC CFE CGC

CMCI/ entrée C/ 5ème étage/ 2 rue Henri BARBUSSE 13001 Marseille/ [ensemblecgccftc@gmail.com](mailto:ensemblecgccftc@gmail.com)

04 65 85 97 45



## La Provence du 7 décembre 2024

# Il avait accidentellement tiré sur son collègue, du sursis requis

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MARSEILLE** Un an de prison avec sursis et deux ans d'interdiction de port d'arme ont été requis, hier, à l'encontre d'un moniteur de tir de la police municipale qui avait accidentellement blessé l'un de ses collègues au stand de tir.

La scène, captée par une caméra de surveillance du stand de tir d'Al-lauch, le 3 avril 2021, n'a duré qu'une fraction de seconde, mais elle aurait pu coûter la vie à un agent de la police municipale de Marseille ainsi qu'à la directrice du service. Ce jour-là, la cheffe de la police municipale de Marseille, bien qu'ancien officier de gendarmerie, doit suivre une formation réglementaire au maniement du pistolet automatique Glock 17, en dotation dans le service. Pour l'occasion, la séance est menée par deux agents, David, le chef de la cellule des moniteurs de tir et Damien, un policier municipal chevronné mais fraîchement qualifié en tant que moniteur. C'est d'ailleurs sa toute première séance dans le rôle de formateur. Vers midi, les exercices s'achèvent et la formation est validée. David décide alors d'aborder le démontage et le nettoyage de l'arme dans une salle sécurisée. Voyant que la directrice peine à retirer la crosse, Damien sort alors sa propre arme de service pour lui montrer une spécificité du Glock 17 de 5e génération : il

faut d'abord percuter l'arme. Il appuie sur la queue de détente, oubliant qu'après l'exercice, il a de nouveau approvisionné et chargé son pistolet, comme le veut l'usage. Le coup part, la balle de 9mm frôle la directrice et touche la main de David. Ce dernier recule et glisse au sol, se tordant de douleur tandis que les deux autres protagonistes se tiennent les oreilles, assourdis par la détonation. Le moniteur, transporté par les pompiers à l'hôpital, se verra prescrire 45 jours d'ITT. Il a aujourd'hui "très peu d'espoir" de retrouver une mobilité complète de sa main droite, selon son avocat, M<sup>e</sup> Lienard, lui-même moniteur de tir. Car quelques semaines plus tard, l'agent blessé a déposé plainte à l'encontre de son collègue.

### "Mon cerveau a oublié que j'étais chargé"

Hier, les deux moniteurs se sont ainsi retrouvés au tribunal correctionnel, où Damien comparait pour violation manifestement délibérée d'une obligation de prudence. Et se sont mutuellement chargés à la barre. "Il a sa part de responsabilité, c'était



Le policier blessé a aujourd'hui "très peu d'espoir" de retrouver une mobilité complète de sa main droite. / PHOTO ARCHIVES LA PROVENCE

le référent de la séance", lâche le prévenu à l'encontre de son ancien collègue. "J'ai eu des difficultés car on a voulu l'imposer dans mon service", assure la victime, deux doigts toujours

liés par une attelle. "J'étais en train de parler à la directrice avec les mains quand le coup est parti", explique David. Quelques secondes avant le tir, je me suis demandé quelle arme il mani-

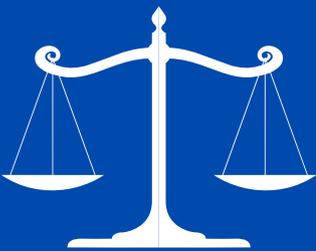
pulait. Mais pour moi il était inconcevable qu'il sorte son arme sans la mettre en sécurité." "Je me demande depuis sept mois comment on a pu en est arriver là", glisse Damien, tou-

jours "très affecté" par l'accident, selon son conseil, M<sup>e</sup> Lola Nieto. "C'est pas on, c'est vous", s'agace néanmoins la présidente Mandana Samii.

"Il avait annoncé la fin de la formation et avait réarmé. Mon cerveau a oublié que j'étais approvisionné et chargé", explique le prévenu, réfutant toutefois avoir pointé le canon de l'arme dans la mauvaise direction. "Et là, est-ce que je suis dans la zone de sécurité ?", s'agace à son tour la procureure Caroline Baudre, en pointant son stylo vers Damien, comme sur la vidéo, projetée à l'audience à la demande de la défense. Il convient que non. "Ce n'est pas une posture digne. Il est dans la rue pour protéger la population et ne sait pas si son arme est chargée ou pas, c'est complètement lunaire", poursuit la procureure, réquerant 12 mois de prison avec sursis et deux ans d'interdiction de porter ou de détenir une arme, soulignant par ailleurs que "la directrice aurait aussi pu recevoir une balle dans les organes vitaux, elle aurait pu mourir".

Le jugement a été mis en délibéré au 13 décembre 2024.

Florent BONNEFOI



**ENSEMBLE**  
Ville de Marseille





Ensemble CFTC CFE CGC

CMCI/ entrée C/ 5ème étage/ 2 rue Henri BARBUSSE 13001 Marseille/ ensemblecgccftc@gmail.com

04 65 85 97 45